

Poursuivre son parcours dans le développement local après avoir été agent de développement

Pourquoi cette session ?

Parce que vous voulez évoluer vers des métiers de consultant ou de prestataire de services en ingénierie de développement, auprès d'instances publiques ou parapubliques, parfois sous des formes hybrides de métier, de statut, Cap Rural vous propose un temps convivial et de travail pour :

- Echanger entre vous, et avec les intervenants ; et pourquoi pas tisser de futures collaborations
- Explorer les questions que vous vous posez quant aux différents marchés, à votre offre de services, au support juridique de vos activités... Et aborder les sujets que vous oubliez mais qui sont incontournables !
- Envisager des nouvelles modalités d'intervention, des approches collectives, en réponse aux besoins d'ingénierie dans les territoires ruraux ou périurbains (agence d'ingénierie...)

Une session pour qui ?

Cette session est exclusivement réservée aux :

- Agents de développement en cours d'emploi salarié et réfléchissant à cette évolution
- Agents de développement qui étaient salariés, actuellement en recherche d'emploi ou qui ont depuis moins d'un an franchi le pas

Programme

Après un temps d'échanges pendant le repas :

- Le temps des rêves... ou tout ce qu'on peut fantasmer en quittant en ce moment un emploi salarié d'agent de développement
- Oui mais comment éviter les pièges et construire une activité en rapport avec ses besoins
- Concrétiser ou consolider son projet

Intervenants et témoins

- Intervenants : Jean-Luc Morineaux (consultant), Anne Carton (directrice de Cap Rural)
- Témoins : Charlène Nicolay (consultante) et Gérard Hanus (consultant)

A propos

Même si vous faites le choix de continuer à œuvrer pour le développement des territoires, être agent de développement salarié et être ensuite consultant ou accompagnateur (prestataire...indépendant ou impliqué dans des formes coopératives) ne sont pas les mêmes aventures : les chemins d'accès, les manières d'être, les savoir-faire, les statuts sont différents.

En parallèle, il faut se poser la question de la capacité des territoires à soutenir les initiatives de développement quand le nombre de salariés spécialisés diminue ou quand la seule réponse serait le recours ponctuel à des prestataires externes : bureaux d'études ou consultants indépendants.

En pratique

- Lundi 22 mai 2017 de 12h à 17h30 à Lyon (69)
- 20 participants maximum. Date limite d'inscription : 17 mai 2017
- Participation soumise à la cotisation annuelle à Cap Rural ([télécharger le bulletin de cotisation](#))
- Contact : Anne Carton, directrice de Cap Rural - direction@caprural.org